

PRESENTATION

Le thème de la solidarité est d'appréhension difficile. La solidarité est née en tant que discours construit, en tant qu'idéologie, à la fin du XIXème siècle : elle implique alors une représentation nouvelle du lien social et politique, qui débouche sur une transformation en profondeur des modes de gestion du social et des formes d'intervention publique ; le solidarisme est alors le moyen d'enraciner la République, en la dotant d'une légitimité nouvelle. La diffusion du thème va néanmoins contribuer, à partir de là, à brouiller les perspectives : d'un côté, l'essor de la sociologie conduira à voir dans la solidarité une dimension inhérente au social, l'autre nom de la sociabilité ; de l'autre, le consensus remarquable autour de l'idée de solidarité érigera celle-ci en véritable contrainte axiologique, à laquelle est tenu de sacrifier le discours politique. Ainsi naturalisée et banalisée, la solidarité apparaît comme un discours rituel, où s'entremêlent constat et jugement de valeur, science et idéologie, pratiques sociales et politiques publiques, conscience subjective et déterminations objectives. Un travail de réflexion sur ce thème n'était dès lors concevable qu'à condition de démêler cet écheveau de significations qu'il recèle, en revenant au contexte de son apparition avant d'évoquer les prolongements qu'il connaît à l'époque contemporaine.

1 - L'éclosion du thème de la solidarité a été favorisée par un certain terreau culturel. Elle supposait d'abord l'avènement, par opposition à la conception chrétienne traditionnelle de la "charité", d'une vision "philanthropique" ou "humaniste" ; l'accent mis au XVIIIème siècle sur le sentiment de "compassion" marque à cet égard une étape décisive : oscillant entre la

simple "sympathie" (A. Smith) - reflet d'un subtil équilibre entre sensibilité à soi et sensibilité à autrui - et l'amour du prochain (J.J. Rousseau), la compassion constituerait, selon C. Haroche, une notion-clé de la civilité républicaine, qui serait venue alimenter les revendications d'égalité puis de solidarité. Mais les Eglises elles-mêmes seront travaillées en profondeur au cours du XIX^{ème} siècle par les retombées de la "question sociale" : M. Guéissaz montre ainsi comment, au sein d'une communauté protestante déchirée par une crise théologique et ecclésiale, émerge une nouvelle génération de libéraux, les "protestants extrémistes", qui, adhérant au combat républicain, contribueront à répandre de manière décisive la nouvelle "morale laïque".

Par la référence à la solidarité, on cherchera à reconstituer un tissu social déchiré, en donnant au lien social des fondements nouveaux. Dès l'origine cependant, deux conceptions de la solidarité apparaissent. La première, illustrée par A. Comte, est de type organiciste (P. Cingolani) : Comte entend construire une science du lien social à partir de l'idée de solidarité entre les hommes et de continuité de leur histoire ; la solidarité est ainsi conçue comme l'expression d'une interdépendance objective résultant de l'appartenance du même organisme. La seconde, illustrée par P. Leroux, l'inventeur du mot de "solidarité", est au contraire de type humaniste (A. Le Bras-Chopard) : pour P. Leroux, la solidarité - qu'il s'agisse de celle qui unit tous les hommes ou de celle forgée au sein de collectivités plus restreintes - est avant tout de type relationnel ; elle permet de concilier le sentiment d'appartenance à la collectivité et l'exigence d'épanouissement de l'individu. La solidarité apparaît dès lors à la fois sous la forme d'un "sentiment" - mais non d'une "passion" - inscrit dans la subjectivité de chacun et sous la forme "objective" de certains principes d'organisation sociale et politique.

A partir de ces deux filiations se dessine plus clairement la généalogie d'un thème qui s'enrichira de plusieurs apports successifs : le socialisme, dans la mesure où la dénonciation par les penseurs qui s'en réclament des divers facteurs d'in-solidarité laisse entrevoir la solidarité comme valeur en creux - l'objectif étant de rétablir les liens sociaux déchirés, par la fin de la domination et de l'exploitation (P. Ansart) ; le mutualisme, attaché à l'idée d'une solidarité venant de la société elle-même et sur lequel s'appuiera le dispositif de protection sociale (B. Gibaud) ; le solidarisme enfin et surtout, qui s'efforcera de dégager une troisième voie entre libéralisme et socialisme, et dont l'influence sur la pensée philosophique et juridique, mais aussi sur la législation sociale et le droit du travail sera considérable (L. Moreau de Bellaing). Le solidarisme ne sera pas seulement une doctrine ou une idéologie ; il débouchera sur un ensemble de mesures concrètes : c'est sur le fondement de la solidarité que seront bâties les grandes lois d'assistance du début du siècle. La solidarité a alors acquis ses lettres de noblesse - au prix d'un certain nombre d'équivoques : partant de la vision chaleureuse d'un lien social fondé sur l'"affection" et la "sympathie", on glisse à la froide logique calculatrice d'une exacte compensation des droits et devoirs ; la solidarité devient l'expression d'une morale laïque impliquant le détachement vis-à-vis de ses propres passions (D. Cochart).

2 - Si l'idéologie solidariste a subi un rapide essoufflement (L. Moreau de Bellaing), cela ne signifie pas pour autant que l'idée de solidarité ait été pour autant abandonnée : la solidarité reste, tout au contraire, dans les sociétés contemporaines, une référence incontournable, dont dépend le bien-fondé de l'ordre social et politique.

Fil conducteur indispensable à la construction et à la conceptualisation des politiques sociales, la solidarité a connu au cours des dernières années de nouveaux prolongements : conçue sous une forme extensive, elle passe désormais par la lutte contre les dispositifs d'exclusion sociale de toute nature (E. Borla) et tend à faire prévaloir une nouvelle logique de redistribution par une répartition plus juste des charges sociales (J. Chevallier) ; la solidarité apparaît ainsi comme une valeur en hausse, qui constitue un axe permanent des discours et des politiques.

Cependant, ces politiques ne sauraient prétendre contenir et épuiser toutes les implications du concept de solidarité. D'abord, la solidarité n'est pas seulement d'ordre "mécanique", en se réduisant à un simple dispositif instrumental : avant d'être une politique, la solidarité relève de l'ordre des "sentiments" (D. Cochart) ; elle consiste pour l'essentiel à "vouloir le bien d'autrui" - altruisme qui s'oppose à la convoitise qui est, selon A. Smith, le moteur de l'ordre marchand. Ensuite, l'élargissement des perspectives montre toute l'importance que certaines religions (Islam ou judaïsme) accordent au principe de solidarité, érigé en fondement de l'organisation sociale et en précepte moral : c'est ainsi que la solidarité se traduit dans l'Islam par l'idée de communauté des croyants (Umma) et la préoccupation de justice sociale (A. Lamchichi) ; de même, l'économie chabbatique ne peut être comprise sans référence au thème de la solidarité (R. Draï). Plus généralement, il convient de faire place, à côté des mesures de solidarité mises en oeuvre sous l'impulsion de l'Etat, aux multiples initiatives venant de la société. Enfin, et plus profondément, la solidarité est sans doute un "lien anthropologique fondamental" (L. Baslé) : il s'agit en effet d'un élément constitutif du social, dans la mesure où il n'y a pas de groupe social concevable sans conscience d'appartenance - celle-ci fût-elle forgée au fil des persécutions (J. Allouche-Benayoun) ; en fin de compte, le développement de l'idée de solidarité n'aurait fait à ce titre que donner corps à ce qui a toujours existé, de révéler de manière tangible ce qui est inhérent au social.

Jacques CHEVALLIER
Dominique COCHART